

**PREPARER LE CHANTIER**

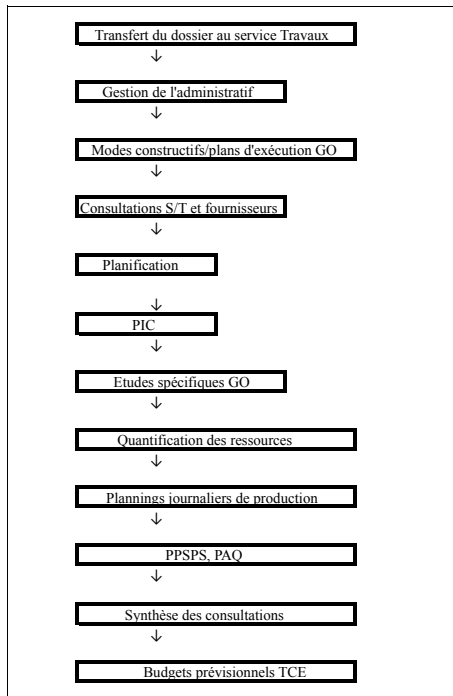
**GENERALITES**

La préparation de chantier intervient après la signature du marché et, contractuellement, après la date de début fixée par l'OS.  
 Elle doit permettre en particulier de :  
 → Trouver des solutions précises à tout ce qui touche à la réalisation, en comparant éventuellement plusieurs possibilités (exemple = préfabrication, coulé en place).  
 → Limiter les temps improductifs afin de respecter le planning imposé, mais aussi les budgets alloués afin d'assurer une productivité suffisante.  
 → Quantifier précisément le matériel nécessaire.  
 → Donner des directives explicites quant à l'exécution des travaux.

Pendant la phase de préparation de chantier, le conducteur de travaux pourra se faire aider par un bureau des méthodes.

Le processus comporte plusieurs phases pour lesquelles l'entreprise devra utiliser les documents ressources qui proviennent du dossier Marché, mais aussi son expérience dans le domaine concerné (type ouvrage et environnement).

Il faudra donc systématiquement :  
 → Recenser les problèmes à résoudre.  
 → Définir l'ensemble des contraintes, tout en les ordonnant par ordre de priorité.  
 → Rechercher la ou les solutions les mieux adaptées = étude comparative possible (par exemple en terme de coût).  
 → En déduire les budgets prévisionnels pour chaque poste de travail.



**METHODOLOGIE**

- 1) Etude du dossier Marché = une réunion de transfert sera nécessaire afin de bien cerner l'opération et son contexte.
- 2) Démarches administratives = DOC, concessionnaires, référé préventif, réunion de chantier, préparation, ...
- 3) Choix du ou des modes constructifs= par ouvrage élémentaire + lancement des PEO (Plans d'Exécution des Ouvrages).
- 4) Lancement des consultations = sous-traitants mais aussi fournisseurs.
- 5) Planning d'exécution = type Gantt avec éventuellement 2 phases  
 a) enveloppe  
 b) Détaillé (apport des sous-traitants).
- 6) Plan d'installation de chantier =( PIC) il pourra y avoir plusieurs phases
- 7) Etude cyclages du gros oeuvre et vérifications du 5)b)= cahier de rotation.
- 8) Détermination précise des ressources en main-d'œuvre et en matériel = combien et quand.
- 9) Planning journalier des équipes = permet de préciser la répartition des tâches au sein des équipes, mais aussi d'éviter les interférences dans l'utilisation du matériel commun (exemple = moyens de levage).
- 10) Etablissement PPSPS et PAQ, diffusion pour information.
- 11) Finalisation des contrats avec sous-traitants et fournisseurs.
- 12) Etablissement des budgets définitifs prévisionnels = principalement DS (Déboursés Secs) et FC (Frais de Chantier), sous-traitants.

**MOTS-CLES**

- Budget (prévisionnel) = montant alloué pour l'exécution d'un ouvrage ou partie d'ouvrage.
- Cahier de rotation = document précisant chaque jour les ouvrages élémentaires réalisés en gros-œuvre, avec indication précise du matériel utilisé.
- Concessionnaire = titulaire d'un contrat de concession (exemple = production d'électricité).
- Contractuellement = fait référence au contrat (ou Marché) signé entre l'entreprise et le Maître d'Ouvrage.
- Coulé en place = pour un ouvrage élémentaire en béton armé, mise en œuvre "sur place" de la totalité du béton nécessaire.
- Coût = charge financière pour l'entreprise nécessaire à la production.
- DOC = Déclaration d'Ouverture de Chantier.
- Fournisseur = entreprise pouvant approvisionner le chantier par exemple en matériaux.
- Gantt = référence au créateur du planning à barres.
- Marché = référence au contrat signé entre le Maître d'Ouvrage et l'entreprise.
- Méthodes = définition précise des moyens à mettre en œuvre pour réaliser un ouvrage.
- OS = Ordre de Service (précise la date de début du délai contractuel).
- PAQ = Plan Assurance Qualité
- Planning = représentation graphique de la durée de la construction décomposée par corps d'état.
- PPSPS = Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
- Préfabrication = consiste à fabriquer à l'avance et à assembler sur place.
- Productivité = rapport entre production et moyens mis en œuvre pour arriver à cette production.
- Référé préventif = état des lieux établi judiciairement en amont du démarrage des travaux.
- Sous-traitant = entreprise travaillant pour le compte d'une autre entreprise, après signature d'un contrat.
- Transfert = en quelque sorte, passation d'un dossier d'un service à un autre en vue de l'exécution des travaux.

